

e, et avec toute l'ardeur
 lions le ciel d'éternité
 le de cette association
 le voir, avant que
 oisses de notre diocèse
 s, les écoles, s'inscrivent
 e cette grande Oeuvre
 vre de vie, de voir
 i domineront le ta
 comme une bénédiction
 hautement apprécié

dévoué serviteur,
 DE MONTRÉAL.
 ois-Xavier, 1874.

que sans péché, l'honneur
 -Régissons-nous
 ar que le Seigneur a fait
 NONÇANT LE
 I FAISANT LE
 ANNÉE.

2 Décembre 1874.

n projet de Statuts
 pour que vous
 mps et en la man

enir que ces statuts
 de règles pratiques
 ssez y trouver facile
 besoin, afin de ve
 onciles provinciaux
 s points de la dis

Cette discipline, grâce à Dieu, n'est tombée ni en oubli, ni en désuétude ; mais il est parfois difficile de trouver les documents par lesquels elle repose. Car, outre les dits décrets, qui en sont comme le fondement, elle s'est graduellement formée des règlements, qui ont été faits dans différents temps et pour obvier aux difficultés du moment. Mais, comme ces règlements disciplinaires trouvent dispersés dans un grand nombre de Mandements, Lettres pastorales et Circulaires, il est devenu assez difficile d'y recourir, quand on en a besoin.

Or, dans le projet de statuts synodaux, qui va vous être proposé, on réfère aux documents épiscopaux qui se rapportent aux décrets qui y sont publiés et développés, pour être plus facilement pratiqués. On a par là l'avantage de pouvoir recourir sans difficulté à ces Mandements et autres écrits, moyennant les références qui sont faites ; et l'on a en outre une raison de plus de se bien convaincre qu'il y a parfait accord entre les uns et les autres.

Mais il y a quelque embarras, pour atteindre ce but, par rapport aux Mandements, Lettres pastorales et Circulaires, qui se trouvent dispersés sur des feuilles volantes de toute grandeur et de tout format et que l'on n'a pas toujours sous la main. Il paraîtrait donc nécessaire d'achever la publication du recueil de ces pièces qui forment déjà un volume ; car alors rien ne serait plus facile que d'y recourir.

Veillez donc donner au plus tôt information au Bureau du *Nouveau-Monde*, où se fait cette publication, de votre intention de souscrire à ce recueil qui va devenir plus nécessaire que jamais, comme vous pouvez en juger par ce qui est dit plus haut.

Les jeunes Prêtres, qui, à l'époque de 13 Juin 1872, devaient s'occuper sur un traité, concernant *l'infaillibilité pontificale* et sur ce sujet deux discours, et ceux qui ont été ordonnés depuis, se présenteront à l'Évêché dans le cours du mois de Février prochain pour y subir leur examen.

Pour prévenir toute inquiétude par rapport aux pouvoirs extraordinaires, accordés dans la susdite Lettre circulaire du 13 Juin 1872, je crois devoir vous déclarer qu'ils vous sont continués, dans la même forme et teneur, et pour le même temps.